

Objet : Situation des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) et prise en charge des personnes placées sous main de justice – Mobilisation du 6 mai 2025

Monsieur le Député,

Nous vous sollicitons concernant la situation préoccupante des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP), dont nos organisations syndicales représentent la majorité des personnels.

Le SPIP des Bouches du Rhône est le second SPIP de France. Ce sont plusieurs milliers de personnes prévenues et condamnées suivies en milieu ouvert par les antennes de Marseille, d'Aix en Provence, d'Arles, comme en détention au Centre Pénitentiaire d'Aix en Provence (2104 personnes détenues pour un peu plus de 1400 places théoriques dans le 3^{ème} établissement du pays au 1^{er} mai 2025), au Centre Pénitentiaire de Marseille (qui sera amené à ce niveau avec l'ouverture de l'extension dites « B3 » en septembre prochain), au Centre de détention de Tarascon, au Centre de détention de Salon de Provence et à la Maison centrale d'Arles.

Si le ministre de la Justice déclare vouloir donner toute leur place aux personnels de l'insertion et de la probation au sein de la direction de l'administration pénitentiaire, force est de constater que la réalité des terrains reste bien éloignée de ces annonces.

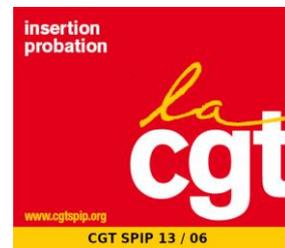
Nous constatons en effet que les SPIP ne bénéficient pas de moyens à la hauteur de leurs missions. Les dernières décisions politiques orientent les crédits, toujours plus, vers la dimension sécuritaire et les établissements pénitentiaires.

En premier lieu, les recrutements de personnels en SPIP sont en nombre bien insuffisants. Ainsi, de l'aveu même de l'administration, il y a 526 postes de CPIP vacants, selon les organigrammes de référence que la DAP a établis, sur la base des chiffres de 2023.

Ce chiffre n'est qu'une estimation basse des besoins, se basant sur des critères perfectibles, à adapter pour répondre aux besoins constatés des terrains. A cela doivent également s'ajouter tant l'explosion de la population pénale en milieu ouvert comme en milieu fermé que l'absence de recrutement depuis 3 ans. C'est en réalité près de 1200 postes, tous corps confondus, qui manquent en SPIP pour fonctionner à peu près normalement.

Or, les SPIP suivent l'ensemble des personnes placées sous main de justice (PPSMJ) : tant les 82 000 personnes détenues, que les 175 000 personnes suivies en milieu ouvert, soit 257 000 personnes.

A Aix en Provence, un.e CPIP suit plus de 120 personnes condamnées en milieu ouvert, soit le double de ce qui fut fictivement posé comme une norme nationale.



A Marseille la situation est d'autant plus fragile que l'antenne ne tient que du fait de l'arrivée anticipée des agents amenés à intervenir sur l'extension du Centre pénitentiaire des Baumettes en septembre prochain. Les équipes sont en souffrance au Centre de détention de Salon de Provence, au Centre Pénitentiaire d'Aix en Provence comme à Arles-Tarascon. Les carences touchent tous les corps : corps de direction, personnels administratifs, personnels de surveillance en SPIP, assistant.e.s de service social (aucun.e pour le Centre Pénitentiaire d'Aix en Provence et ses 1800 personnes détenues !), psychologues...

En second lieu, les arbitrages budgétaires ont conduit à une réduction de certaines actions menées par le SPIP, à des restrictions budgétaires drastiques de fonctionnement, des limitations des déplacements et de la formation des personnels, etc.

Depuis le printemps 2024, les crédits d'intervention ont été réduits à hauteur de 25 % par exercice en moyenne pour le SPIP des Bouches du Rhône. Ce n'est qu'une moyenne car dans les faits ce sont les budgets consacrés aux interventions dans les établissements qui sont principalement impactés, avec par exemple un sabrage de 45 % du budget pour le centre pénitentiaire d'Aix en Provence.

Or, dans le même temps, des budgets conséquents sont dédiés à des délégations de nos missions au secteur associatif concurrentiel.

La surenchère sécuritaire actuelle conduit notre gouvernement à nier la dimension réhabilitatrice de la peine et notre mission d'accompagnement de la personne suivie vers la sortie de délinquance et sa réintégration citoyenne.

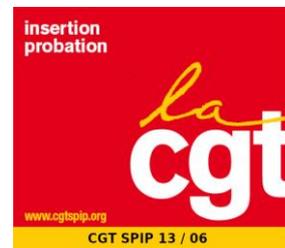
La peine de prison continue d'apparaître comme la peine de référence, alors que d'autres possibilités existeraient (ex : création d'une peine de probation autonome).

Les discours portés par le gouvernement jettent l'opprobre sur le travail mené par les SPIP.

Ainsi, lors de la polémique sur les activités culturelles, le ministre a adopté un discours caricatural, évoquant des « actions ludiques et provocantes », au lieu d'expliquer de manière pédagogique l'apport (prouvé par des recherches internationales) de telles actions sur le retour à la société des personnes détenues. Cela a conduit à la suspension voire l'annulation de près de 150 actions.

Dans la même lignée, est ainsi évoquée la mise en place d'un « officier de probation » en SPIP qui pallierait le supposé manque de contrôle des PPSMJ par les personnels en SPIP. Celui-ci procéderait ainsi, en uniforme, à des contrôles inopinés au domicile de la personne, sur son lieu de travail, ou sur un lieu de TIG. Ce supposé manque de contrôle n'est nullement corroboré. Ainsi, les derniers rapports d'enquête, liés à des féminicides, ont toujours démontré la qualité du travail exercé par le SPIP.

Nous nous interrogeons dès lors sur le projet d'Etats généraux de l'insertion et de la probation, pour lequel nous attendons toujours le calendrier et des précisions. S'agira-t-il de réellement prendre en compte les besoins des terrains ou d'une pseudo-consultation servant à dérouler un programme déjà prédéfini ?!



Le SNEPAP-FSU et la CGT IP refusent une « policiarisation » des missions des agents en SPIP. Notre cœur de métier est – et doit rester – l'exécution de la peine, dans une visée d'accompagnement au changement de la personne suivie, et l'aide à la décision judiciaire.

La dimension de contrôle existe dans nos métiers (respect des obligations et interdictions décidées par le tribunal). Elle doit en revanche s'exercer de manière proportionnée, pour ne pas s'avérer contre-productive.

Le 6 mai 2025, les personnels des SPIP se mobilisent au cours d'une journée d'action pour défendre leurs missions et revendiquer des moyens pour les exercer :

- Il faut réaffirmer que la prévention de la récidive & la réinsertion des personnes placées sous main de justice doivent découler d'une conception humaniste de la peine, dans l'objectif de réintégration citoyenne des personnes confiées au service public pénitentiaire.
- La politique pénale ne doit plus faire de la prison la peine de référence, la peine de probation doit être reconnue comme efficace en tant que telle. Il convient de réformer l'échelle des peines (amende/probation/prison) avec la création d'une peine de probation autonome.
- Un plan de recrutements pluriannuels et pluridisciplinaires est indispensable pour permettre au SPIP de mener l'ensemble de ses missions & réaffirmer sa place dès la phase présentencielle
- Des budgets doivent être réorientés et dédiés aux mesures efficaces de l'insertion/probation
- Une revalorisation des carrières des agents exerçant en SPIP est nécessaire pour l'attractivité de nos métiers et fidéliser les personnels (réforme statutaire des DPIP, revalorisation de l'indice, revalorisation de la prime de sujétions spéciales pour la filière IP, création d'un corps pour les coordinateurs culturels, etc).

Nous vous demandons de considérer cette situation qui n'a que trop duré et de venir en soutien de nos revendications.

Nous vous invitons à vous déplacer, dès que possible, dans les établissements pénitentiaires (Centre pénitentiaire de Marseille, Centre pénitentiaire d'Aix en Provence, pour y rencontrer les personnels pénitentiaires d'insertion et de probation quasi systématiquement ignorés dans les visites parlementaires, comme dans les unités de milieu ouvert du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Bouches du Rhône, rarement pour ne pas dire jamais visitées.

Restant disponible pour en échanger, nous vous prions de croire, monsieur le Député, en nos salutations respectueuses.

Pour le SNEPAP-FSU et la CGT IP Bouches du Rhône

Contact :

CGT IP: BARTOLINI Elodie 06 83 74 78 52/ FOUZRI Somaya 06 09 35 51 22

SNEPAP-FSU : CAQUINEAU Olivier 06 20 43 30 51